

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 24 avril 2017**  
~~~~~

**PARTICIPATION AUX ÉVÈNEMENTIELS VITICOLES 2017**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 24 avril 2017 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. Gérard CABELLO, Monsieur Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Monsieur René GARRO, M. Philippe MACHETEL, Mme Maria MENDES CHARLIER, Madame Annie LEROY, M. José MARTINEZ, Mme Nicole MORERE, Mme Florence QUINONERO, Monsieur Christian VILOING, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Henry MARTINEZ, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-François SOTO -M. Jean-Marie TARISSE suppléant de M. Maurice DEJEAN, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Paul-Arnaud PINGAUD suppléant de Madame Béatrice FERNANDO, Madame Michèle LAGACHERIE suppléant de Monsieur David CABLAT

Procurations :

Monsieur Jean-Claude CROS à Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, Madame Amélie MATEO à Monsieur Jean-François SOTO

Excusés :

M. René GOMEZ, Monsieur Grégory BRO, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Jean-Luc BESSODES, Madame Chantal COMBACAL

Absents :

Monsieur Jean-Luc DARMANIN, M. Bernard GOUZIN, Monsieur Yannick VERNIERES

Quorum : 23	Présents : 37	Votants : 39	Pour 39 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1 et suivants.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU la loi modifiée n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier ses articles 9-1 et 10 ;

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier ses articles L2311-7 et L5211-36 ;

VU le vote du budget primitif en date du 23 janvier 2017 lors duquel 6000 € de crédit ont été affectés au soutien des évènementiels viticoles du territoire ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016-1-1349 du 23 décembre 2016 fixant les derniers statuts en vigueur de la communauté de communes, et en particulier la compétence en matière de développement économique,

VU la délibération du 21 février 2011 par laquelle la communauté de communes a voté un règlement d'aides visant à soutenir des opérations évènementielles organisées sur le territoire et faisant la promotion qualitative des vins produits sur les vingt-huit communes de la communauté de communes,

CONSIDERANT que seules des opérations collectives et exclusivement viticoles, pouvant s'inscrire dans une démarche oeno-touristique sont éligibles, rassemblant au minimum 15 exposants (cave particulière et/ou coopérative) de la Vallée de l'Hérault,

CONSIDERANT que la commission économique s'est réunie le 14 mars 2017, et a étudié les demandes présentées en annexe,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

## DÉCIDE

### à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de verser une subvention de 2 500 € au syndicat des vignerons de Montpeyrroux pour l'organisation de la manifestation « Toutes caves ouvertes » programmée le 16 avril 2017 sur la commune de Montpeyrroux,
- de verser une subvention de 3 000€ pour l'association du Festival des vins d'Aniane pour l'organisation du 17ème Festival des vins d'Aniane programmé du 21 au 23 juillet 2017,
- de verser une subvention de 500 € à l'association « Les lundis vignerons » pour l'organisation de leurs manifestations oenotouristiques 2017,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités afférentes aux versements de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 1481 le 10/05/2017

Publication le 10/05/2017

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 10/05/2017

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20170424-lmc1101356B-DE-I-I

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



Nom de l'évènement	Commune	Maître d'ouvrage	Descriptif	Budget subventionnable
<b>Toutes caves ouvertes (16 avril)</b>	<b>Montpeyroux</b>	Syndicat des vignerons de Montpeyroux	Manifestation annuelle  Rassemble l'ensemble des producteurs viticoles du village (cave coopérative et caves particulières- 21 au total) et permet de faire découvrir aux visiteurs les vins du terroir, en ouvrant les caveaux et points de vente et en offrant quelques animations festives.	24 375 €
<b>Salon des vins (21 au 23 juillet)</b>	<b>Aniane</b>	Association du festival des vins d'Aniane	17 <sup>ème</sup> édition  Salon des vins regroupant les producteurs de la Vallée de l'Hérault (31 vignerons), avec ateliers du goût, de dégustations, visites guidées...	39 450 €
<b>Les lundis vignerons</b>	<b>Gignac</b>	Association loi 1901	I marché de Noël I marché de Pâques tous les lundis de juillet et août de 18h à 20h marché avec animation musicale suivi par un diner animé par un vigneron qui sert ses vins à table	3 340 €